

# Tunisie

# Commerce intra-Afrique et profil tarifaire 2019



## 1. Introduction

La Tunisie est membre du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CENSAD), de la Zone de Libre-Échange Pan-Arabe (PAFTA), de la Zone de Libre-Échange Arabo-Méditerranéenne (AGADIR) & de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

- Le COMESA compte 21 États Membres, dont 17 font partie de la Zone de Libre-Échange du COMESA - La RDC et la Somalie doivent encore y adhérer et l'Érythrée et l'Éthiopie sont en cours d'adhésion.
- La CENSAD compte actuellement 24 États membres qui aspirent à établir une Union Économique qui inclut la libre circulation des biens, des services et des marchandises. Il n'y a actuellement aucun accord de libre-échange en place.
- La PAFTA est un Accord de Libre-Échange entre 18 pays Arabes (Algérie, Bahreïn, Égypte, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, territoires Palestiniens, Qatar, Arabie Saoudite, Soudan, Syrie, Tunisie, Émirats Arabes Unis et Yémen).
- AGADIR prévoit la libéralisation des échanges entre l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et la Jordanie.
- Bien que le traité de l'UMA appelle à une évolution progressive vers la libre circulation des biens, aucun progrès n'a été réalisé et aucun accord de libre-échange n'a été mis en place.

### CENSAD

Il n'y a pas d'accord commercial en place

Bénin  
Burkina Faso  
CAR  
Tchad  
Comores  
Côte d'Ivoire  
Djibouti  
Égypte  
Érythrée  
Gambie  
Ghana  
Tunisie

Niger  
Nigeria  
Sénégal  
Sierra Leone  
Somalie  
Guinée-Bissau  
Libye  
Mali  
Mauritanie  
Maroc  
Soudan  
Togo

### AGADIR

Tous, membres de la ZLE  
Égypte, Maroc, Tunisie et Jordanie

### PAFTA

Tous, membres de la ZLE

Algérie  
Bahreïn  
Égypte  
Irak  
Jordanie  
Koweït  
Liban  
Libye  
Arabie Saoudite  
Territoires palestiniens

Tunisie  
EAU  
Yémen  
Soudan  
Syrie  
Maroc  
Oman  
Qatar

### UMA

Il n'y a pas d'accord commercial en place

Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie

### COMESA

Membres de la ZLE du COMESA:



## 2. Commerce intra-Afrique

En 2019, 11% des exportations mondiales de la Tunisie et 10% des importations mondiales étaient à destination et en provenance du reste de l'Afrique. Les exportations intra-Afrique se sont élevées à 1,6 milliard de dollars (2% de moins qu'en 2018). Les importations intra-Afrique s'élevaient à 2,1 milliards de dollars américains (soit une augmentation de 34% par rapport à 2018).

Les exportations intra-Afrique de la Tunisie sont principalement destinées à des pays qui sont également membres de la PAFTA/AGADIR - 77% des exportations intra-Afrique étaient destinées à la Libye, l'Algérie, le Maroc et l'Égypte. Les produits exportés varient - des dattes, margarine et pâtes au ciment, structures en acier, remorques et produits sanitaires.

La Tunisie s'approvisionne également en importations principalement auprès des pays membres d'AGADIR/PAFTA, notamment l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Libye et le Soudan. 77% des importations sont des produits pétroliers - gaz de pétrole et huiles de pétrole non brutes. Les autres importations comprennent le sucre, les savons, les fèves de cacao et le poisson congelé.

## Le commerce intra-Afrique de la Tunisie 2019

### Principaux marchés de destination

Libye, Algérie, Maroc et Égypte



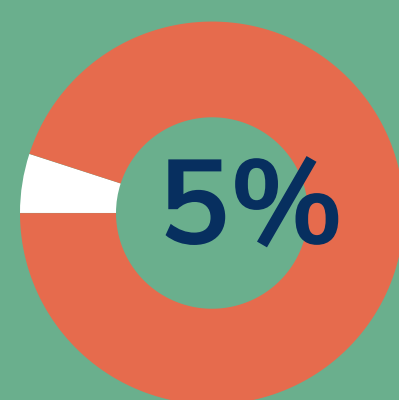
### Principaux marchés d'origine



EXPORTATIONS

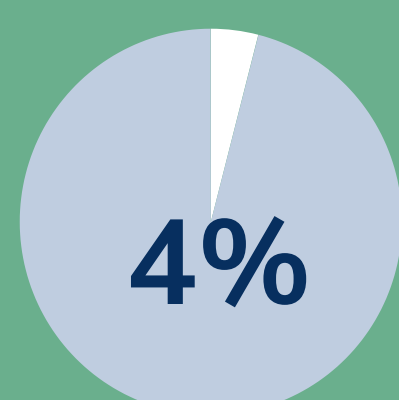
IMPORTATIONS

#### Les dattes



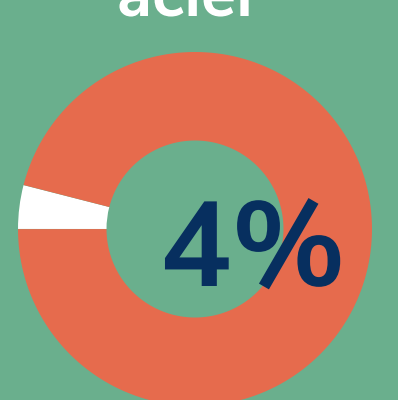
27% des exportations mondiales de dattes de la Tunisie

#### Ciment



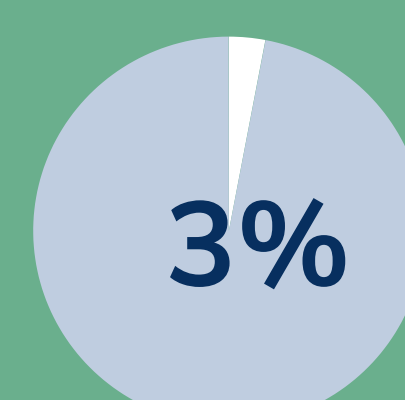
76% des exportations mondiales de ciment de la Tunisie

#### Structures en acier



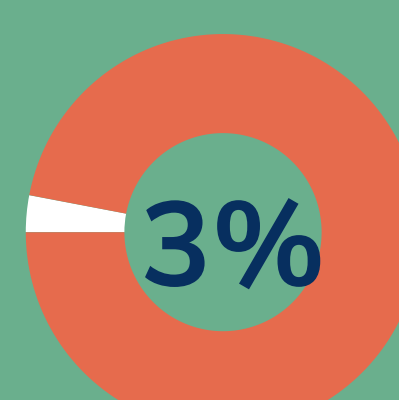
60% des exportations mondiales de structures en acier de la Tunisie

#### Produits sanitaires

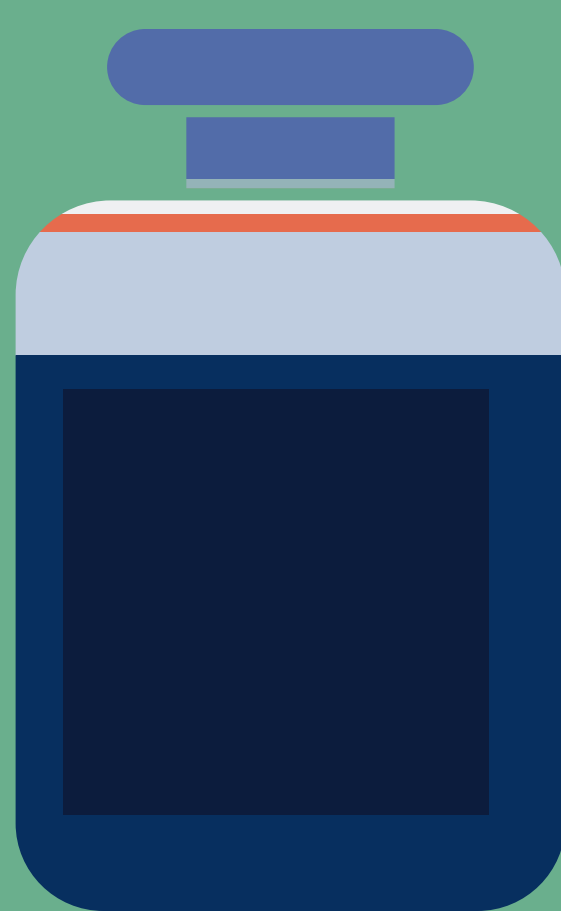


90% des exportations mondiales de produits sanitaires de la Tunisie

#### Remorques



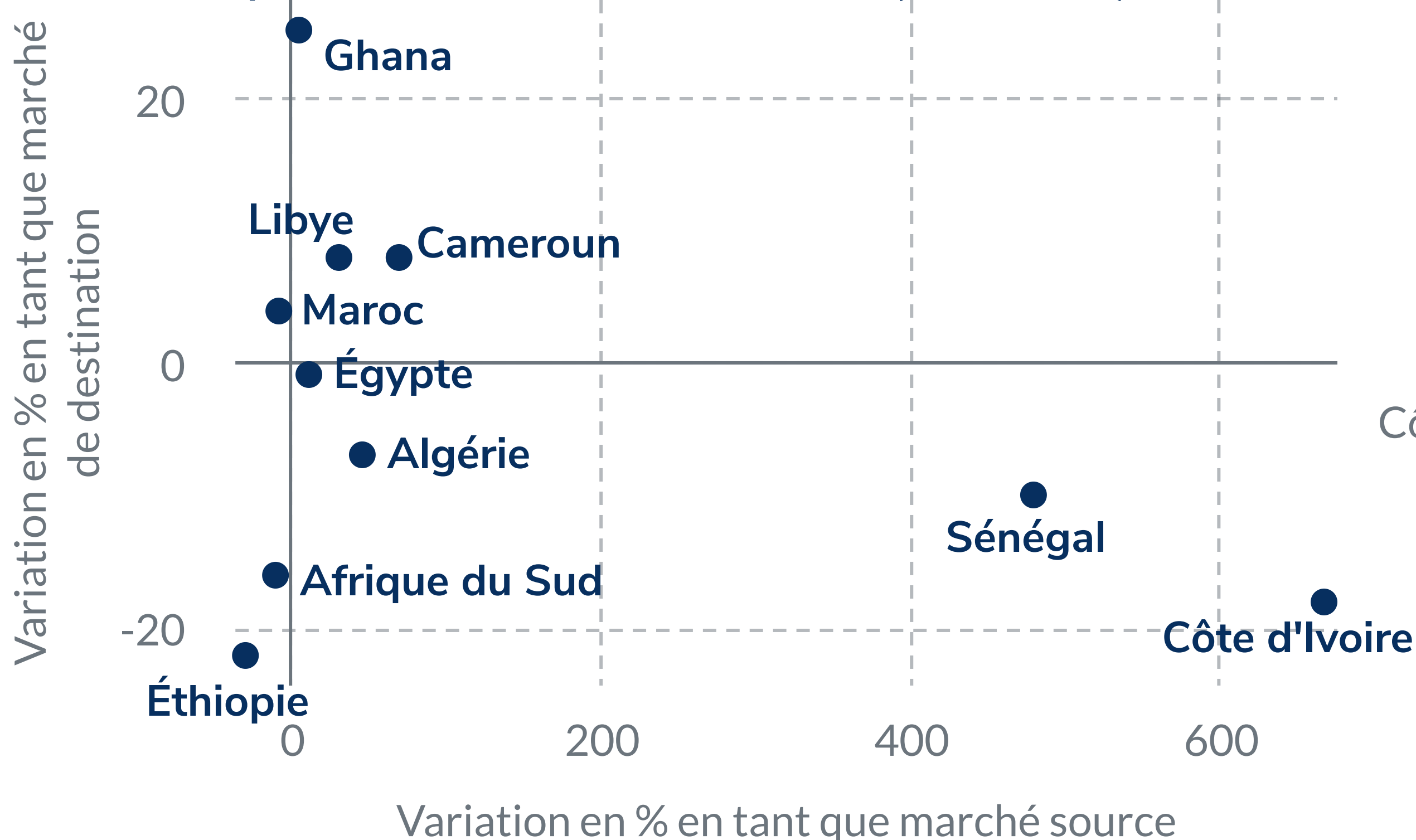
90% des exportations mondiales de remorques de la Tunisie



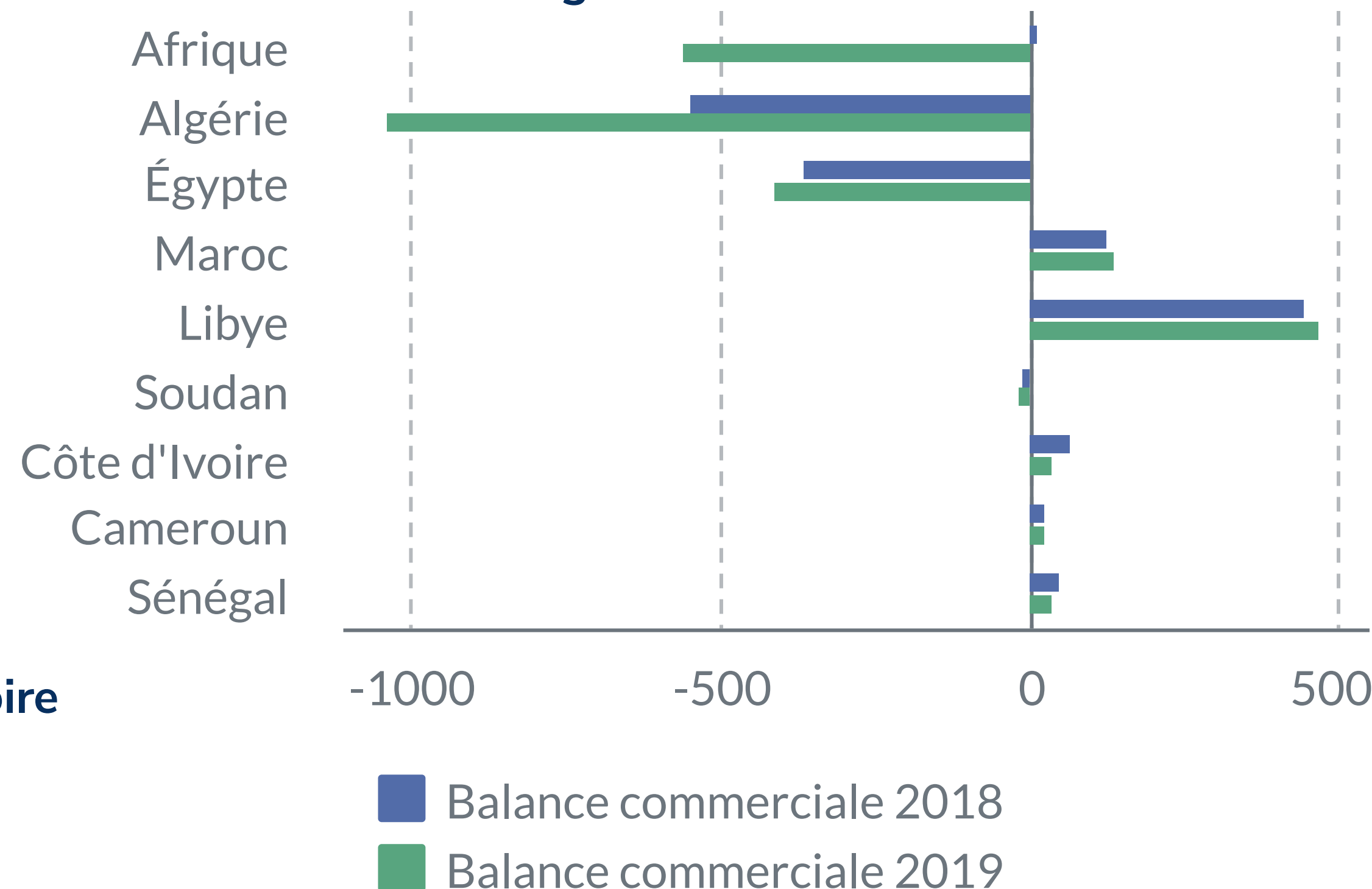
### Importations intra-Afrique en % des importations mondiales de produits désignés

Gaz de pétrole (63%)	91%
Huiles de pétrole (14%)	16%
Sucre sous forme solide (2%)	32%
Tissus de coton (2%)	11%
Poisson congelé (1%)	31%
Autres graines oléagineuses (1%)	94%
Autres (17%)	

### Variation en % des exportations et des importations des principaux partenaires commerciaux africains (2018-2019)



### Balance commerciale avec les partenaires commerciaux désignés 2018 et 2019



### 3. Tarifs intra-Afrique et coût non tarifaire du commerce

La plupart des produits importés en Tunisie en provenance d'AGADIR, des pays membres de la PAFTA et du COMESA entrent sur le marché tunisien en franchise de droits. Les importations en provenance de pays africains qui ne sont pas membres de ces ZLE sont soumises au tarif de la NPF appliqué par la Tunisie. Le tarif de la NPF appliqué par la Tunisie comporte sept fourchettes tarifaires: franchise de droits, droits de 7%, droits de 10%, droits de 15%, droits de 27%, droits de 30% et droits de 36%.

En 2019, 2% des exportations mondiales et 20% des exportations intra-Afrique étaient destinées à des pays africains en dehors d'AGADIR, de la PAFTA et du COMESA. Ces exportations étaient principalement destinées aux pays membres de la CENSAD (et de la CEDEAO), notamment la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana. 8% des exportations étaient également destinées au Cameroun. Les principaux produits d'exportation sont les plâtres, la margarine, les clinkers de ciment, les conducteurs électriques et les remorques pour le transport de biens.

Seulement 0,2% des importations mondiales et 2% des importations intra-Afrique provenaient de pays africains en dehors d'AGADIR, de la PAFTA et du COMESA. 56% des importations provenaient des pays de la CEDEAO (et de la CENSAD), à savoir la Côte d'Ivoire et le Sénégal, et 13% de l'Afrique du Sud. Les importations sont principalement des fèves de cacao et du poisson congelé; cependant, la Tunisie importe pas mal de bois tropical de pays d'Afrique centrale comme le Cameroun.

#### Catégories de droits de la NPF & % des lignes tarifaires nationales dans chaque catégorie

#### Hors taxes 27%

fleurs fraîches, racines de manioc, sucre, fèves de cacao brutes, pâtes alimentaires, sable et pierre naturels, ciment, produits pétroliers, médicaments, laine, coton, produits en acier inoxydable et véhicules de passagers

#### Droit de 7% 0.2%

thé vert et noir fermenté, caroubes entières, tourteaux, marc de raisins, marrons d'Inde, déchets végétaux et mélasse de pulpe de betterave

#### Droit de 10% 16%

poissons, sucres chimiques, fèves de cacao torréfiées, bois et produits en bois, papier et produits en papier, pierres précieuses, profilés et formes en acier et tracteurs

#### Droit de 15% 12%

volailles vivantes, crustacés, café, thé, épices, riz, malt, alcool éthylique non dénaturé, préparations pour l'alimentation animale, tissus, ambulances et pièces de motos, tabac et cigarettes

#### 27% de droits 7%

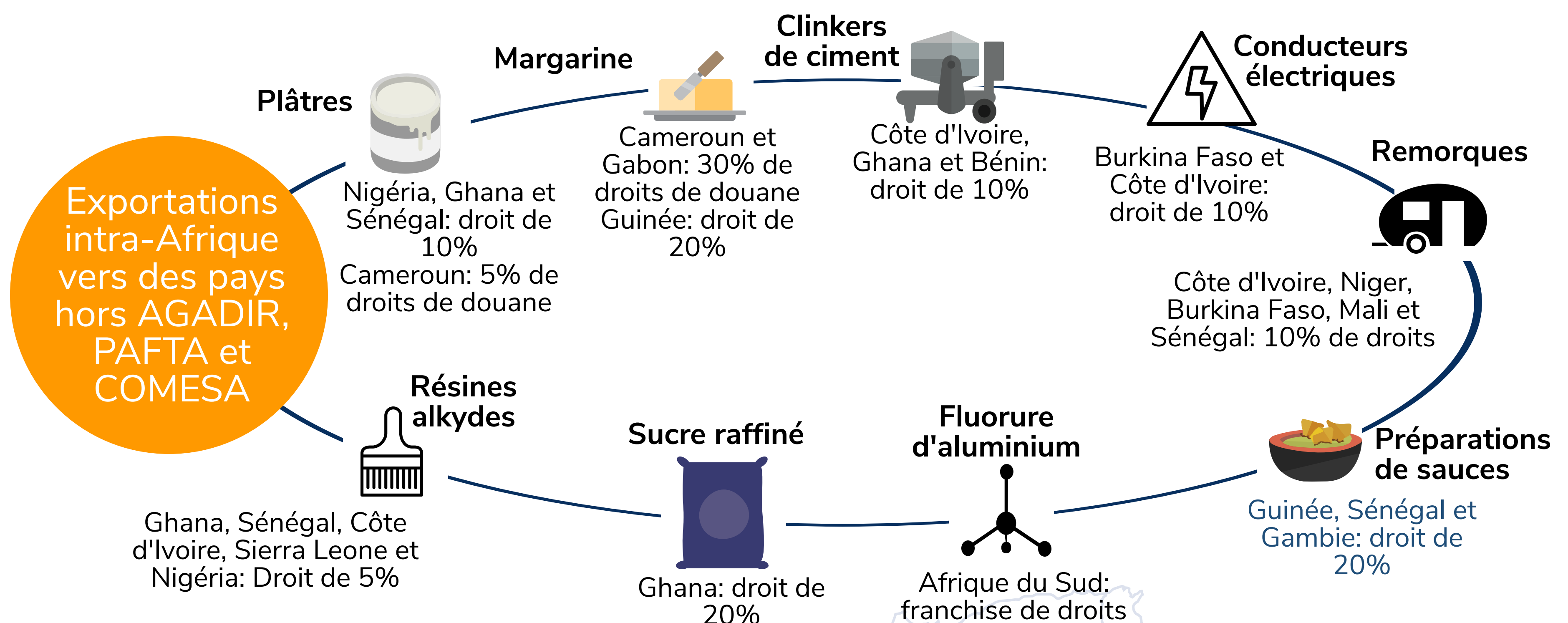
œufs, pâte et beurre de cacao, tubes et tuyaux en éthylène, pneumatiques, peaux et cuirs, bois tropicaux, vêtements d'occasion et pièces de véhicules

#### 30% de droits 20%

parfums, savons et agents de surface organiques, sacs en plastique, cuir, porte-documents et bagages, tapis, vêtements, yachts, fibres optiques et consoles de jeux vidéo

#### 36% de droits 7%

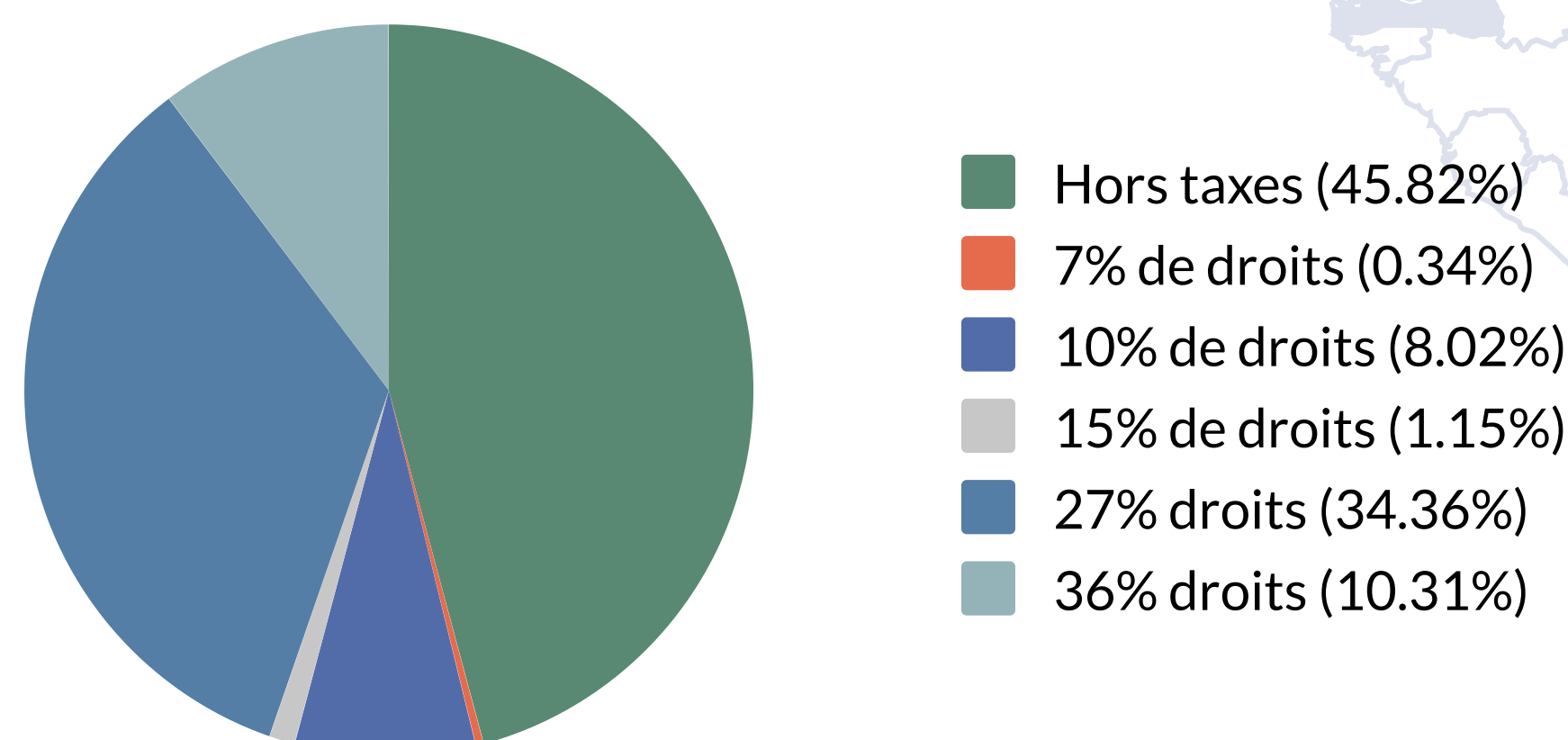
la plupart des animaux vivants et des produits animaux, les filets de poisson, le lait et la crème, le yaourt et le fromage, les fruits et les légumes, le blé et la farine, les confiseries au sucre, le chocolat et les marmelades et purées de fruits



#### Les importations de la Tunisie en provenance de l'extérieur d'AGADIR, du COMESA et de la PAFTA et les droits d'importation correspondants

Parmi les seuls produits dont une part importante des importations mondiales provient de pays africains autres qu'AGADIR, PAFTA et COMESA figurent les fèves de cacao, les déchets de cellules primaires, le bois de Sapelli et les peaux de chèvre. Seuls 8%, 3% et 6% des importations mondiales respectives de café, de biens et de bananes proviennent de ces pays africains.

#### Catégories de la moyenne des droits et % des importations de 2019 dans chaque catégorie



Sur les 20 premiers produits d'importation, seuls quatre sont importés en franchise de droits. Les fèves de cacao, le principal produit d'importation, sont importées soit en franchise de droits, soit avec un droit d'importation de 10% selon que les fèves sont crues ou rôties. Des droits de 15% sont perçus sur les importations de café, de farine de poisson et de peaux de chèvre; des droits de 27% sur les importations de véhicules de transport de biens, de la plupart des poissons congelés et des feuilles pour le placage et des droits de 30% sur les importations de déchets et de débris de batteries de piles primaires. Des droits de 36% sont perçus sur les poissons congelés non spécifiés et les sardines congelées.

#### Le coût non tarifaire du commerce bilatéral entre la Tunisie et les partenaires commerciaux Africains désignés

La base de données ESCAP-Banque mondiale sur les coûts commerciaux comprend le coût du transport et le temps nécessaire pour accomplir les procédures d'importation et obtenir les informations nécessaires en tant que coûts non tarifaires affectant le commerce bilatéral entre partenaires commerciaux. Les données montrent que le coût du commerce des biens agricoles avec tous les partenaires commerciaux (sauf le Kenya) est plus élevé que le coût du commerce des biens manufacturés. Le commerce de biens agricoles avec la plupart des pays africains est plus coûteux que le commerce avec la France, l'Allemagne, la Russie, le Royaume-Uni et le Brésil. Le coût des échanges de biens manufacturés avec le Kenya est plus de deux fois supérieur à celui des échanges avec tout autre pays.

